

APPORT DE CONNAISSANCES

Obstruction des voies aériennes par un corps étranger

Équipier
Prompt secours
MAJ-05-2024

Définition

L'obstruction des voies aériennes (OVA) par un corps étranger est la gêne ou l'empêchement brutal des mouvements de l'air entre l'extérieur et les poumons.

Elle est qualifiée :

- Obstruction partielle, lorsque la respiration reste efficace.
- Obstruction complète, lorsque la respiration n'est plus efficace, voire impossible.

Causes

Les corps étrangers qui sont le plus souvent à l'origine d'une obstruction des voies aériennes sont les aliments (noix, cacahuète, carotte ...) ou des objets (aimants de magnets, jouets...).

L'obstruction, particulièrement fréquente chez l'enfant, se produit le plus souvent lorsque la personne est en train de manger, de boire ou de porter un objet à la bouche. Elle est également fréquente chez les personnes âgées.

Des facteurs de risques exposent au risque de survenue d'une OVA par corps étranger comme, la prise de médicaments, d'alcool, les maladies neurologiques qui diminuent ou altèrent la déglutition ou la toux, la démence mais aussi une mauvaise dentition.

Signes

La reconnaissance des signes d'obstruction des VA par un corps étranger est un élément clé. Elle est réalisée dès les premières secondes, si on est témoin de l'accident. Dans le cas contraire, la reconnaissance peut être difficile.

Au bilan circonstanciel, on se trouve face à une victime qui est le plus souvent en train de manger, ou de jouer s'il s'agit d'un enfant.

Lors du bilan primaire, on se retrouve en présence de l'une des trois situations suivantes :

Victime consciente qui présente une détresse vitale immédiate

La victime :

- porte les mains à sa gorge.
- ne peut plus parler, crier, tousser ou émettre aucun son
- garde la bouche ouverte.
- ne peut pas respirer ou présente une toux inefficace associée à des signes de fatigue.
- s'agitte et devient rapidement bleue.

Il s'agit d'une obstruction complète des voies aériennes.

Cette situation survient dans les premières minutes après l'accident.

Victime consciente qui présente des signes de détresse respiratoire

La victime :

- peut parler ou crier.
- tousse vigoureusement.
- respire avec parfois un bruit surajouté.
- reste parfaitement consciente.

Il s'agit d'une obstruction partielle des voies aériennes.

Elle peut durer plusieurs minutes après l'accident car la respiration n'est pas complètement interrompue.

Victime qui a perdu connaissance

La victime :

- ne respire plus ou très difficilement.
- est bleue (cyanose).

Cette situation survient chez une victime qui a inhalé un corps étranger, lorsque les gestes de désobstruction des voies aériennes :

- n'ont pas été réalisés immédiatement par les témoins présents.
- sont inefficaces.

Risques et Conséquences

Si le passage de l'air dans les VA est interrompu, l'oxygène n'atteint pas les poumons et la vie de la victime est immédiatement menacée.

L'obstruction partielle des VA peut évoluer vers une obstruction complète et avoir les mêmes conséquences, ou entraîner des complications respiratoires graves.

L'échec des manœuvres de désobstruction chez une victime présentant une OVA entraîne une privation prolongée en oxygène de l'organisme qui conduit à la perte de connaissance et à l'arrêt cardiaque.

L'obstruction complète des VA est donc une urgence qui peut entraîner la mort de la victime en quelques minutes si aucun geste de secours n'est réalisé immédiatement.

Principe de l'action de secours

- Désobstruer les voies aériennes, si elles sont totalement ou presque totalement bouchées.
- Empêcher toute aggravation en cas d'obstruction partielle.

[Se référer à la Fiche de procédure sur les OVA](#)